

De vingt-quatre mai an mil huit cent cinquante-cinq, à trois heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Jean Joseph Aubers  
 âgé de vingt-trois ans, né à la Garde département  
 du Savoie le trente du mois d'août mil  
soixant-trente-un profession de propriétaire-Cultivateur domicilié  
 à la Garde département du Savoie fils unique de Jean  
Joseph Aubers profession de propriétaire  
 domicilié à la Garde département du Savoie et de  
Antoinette Bournaud sans profession, ici présents ou consentants d'une part

X<sup>e</sup>  
Aubers  
ou  
Auban

Et de Drigitte Ludovic Auban  
 âgée de vingt ans, née à la Garde département du Savoie  
 le quinze avril du mois d'avril mil huit cent trente-cinq  
 profession de sans profession domiciliée à la Garde département  
 du Savoie fille naturelle de Jacques Barcelin Auban  
 profession de Cultivateur domicilié à la Garde département  
 du Savoie et de Paul Barthe Julien Laugier de peu  
 ici présents ou consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont: 1° des publications faites par nous, sans  
 opposition, le dimanche treize et vingt mai courants. Demeurés  
 affiches pendant le délai voulu par la loi.

- 2° Extraits de l'acte de naissance de Jean Joseph Aubers futur époux
- 3° Extraits de l'acte de naissance de Drigitte Ludovic Auban future épouse
- 4° Acte de décès de Paul Barthe Julien Laugier père de la future épouse

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi  
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant  
 les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon,  
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux,

ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date du  
 mil huit cent cinquante  
 notaire à  
 département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Drigitte Ludovic Auban l'autre  
Jean Joseph Aubers

En présence de Jacques Joseph Nacon  
 domicilié à la Garde département du Savoie âgé de cinquante-neuf ans  
 profession de Cardeur libre non parent ni allié des époux

De Joseph Corty  
 domicilié à la Garde département du Savoie âgé de cinquante-cinq ans  
 profession de ancien maître-carrier de la mairie en retraite non parent  
ni allié des époux

De Marc Barthasar Bournaud meuble de l'époux d'ancien  
 domicilié à la Garde département du Savoie âgé de soixante-trois ans  
 profession de Cardeur libre non parent ni allié des époux

Et de Louise Eugénie Bourchou  
 domiciliée à la Garde département du Savoie âgée de quarante-quatre ans  
 profession de épouse libre non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Laurent Augustin Agard maire de la commune de la Garde  
 faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties  
 sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement  
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par l'époux,  
 le père de l'époux et les quatre témoins, les autres parties ayant  
 déclaré n'en le savoir et à faire requises.

Aubers  
absent  
Corty  
Bournaud Bourchou Agard